

# BTS INDUSTRIELS : épreuves de LVE

Modalités des épreuves de LVE : Référentiel unique pour les BTS STI ; ARRÊTÉ du 22 juillet 2008, (BOEN n°32 du 28 août 2008)

[https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/progralve\\_bts\\_sti.pdf](https://www.sup.adc.education.fr/btslst/referentiel/progralve_bts_sti.pdf)

NIVEAU REQUIS DU CECRL

LV1/LVA = B2

LV2 -LV facultative = B1

EPREUVES DE LVE Forme CCF ANGLAIS LE PLUS SOUVENT	EPREUVES DE LVE TERMINALES ET /OU PONCTUELLES	EPREUVE FACULTATIVE
<p><b>LV1 obligatoire</b> : 2 situations d'évaluation</p> <p><b>1. Compréhension de l'oral</b>            - <b>Période</b> : 2<sup>e</sup> trimestre de la 2<sup>e</sup> année.            - <b>Durée</b> 30 minutes maxi sans préparation,            - <b>Supports</b> : audio ou vidéo (max. 3 minutes) ;            - Titre indiqué            - <b>3 écoutes espacées de 2 minutes</b>            - <b>Compte-rendu</b> : écrit en français</p> <p><b>2. Expression orale en continu (EOC) et en interaction (EOI)</b>            - <b>Période</b> : au cours des 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trimestres de la 2<sup>e</sup> année            - <b>Durée</b> : 15 min+ 30 min de préparation            - <b>Support</b> : dossier composé de 2 ou 3 documents textuels et iconographiques ; 250 mots max. Doct iconographique &lt; 1/3 du dossier. Thème adapté pour des sections industrielles.            - <b>EOC</b> : Présentation personnelle stage en entreprise, activités professionnelles, etc.) (1 à 2 minutes) ; présentation structurée des documents (4 mn.)            - <b>EOI</b> (10 min.) Permet au candidat d'apporter des précisions.</p>	<p><b>LV1 obligatoire ANGLAIS (LE PLUS SOUVENT)</b></p> <p><b>2. Compréhension de l'oral</b>            30 minutes sans préparation  <b>Modalités</b> : Cf. Première situation d'évaluation du CCF.</p> <p><b>2. Expression orale en continu et en interaction</b>            15 minutes assorties d'un temps de préparation de 30 minutes.  <b>Modalités</b> : Cf. Deuxième situation d'évaluation du CCF.</p>	<p><b>Langue vivante facultative</b></p> <p><b>Modalités</b> : Epreuve orale (EOC+EOI)</p> <p><b>Préparation</b> 20mn  <b>Durée</b> : 20mn</p> <p>- Présentation personnelle du candidat et entretien sur son expérience professionnelle (stage en entreprise, activités professionnelles, etc.) en langue vivante étrangère ;            - Présentation structurée du document            - Entretien en langue vivante étrangère sur la base du document</p> <p>La LVE choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de la LVE obligatoire, laquelle est, dans la plupart des cas, l'Anglais.</p>